

24ème Parlement des Enfants

« L'Égalité entre les femmes et les hommes »

Proposition de loi

Visant à

lutter contre les stéréotypes de genre dans les grandes surfaces

PRÉSENTÉE

par Inssam AUBRY, Dorine BANVOY, Louis BOURG, Emma CHAMPAGNE, Kymberley CHARBONIER, Sarah COLLIN, Soline DELAHAYE, Marine DROUHIN, Pauline FERDINAND, Kylian GOUJON- -HAUTY, Noe GUYOT, Ilona HAGRY, Lana LAFONTAINE, Laureline LARUE, Laly MICHAUX, Camille PERRON, Noélie POIROT , Oliver ROLLIN

Elèves de la classe de CM1/CM2 du groupe scolaire Camille Picard de Lamarche (académie de Nancy-Metz)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Notre classe a décidé de participer à cette 24^{ème} édition du Parlement des Enfants sur l'égalité fille/garçon car nous avons déjà abordé ce thème lors d'un projet sur les discriminations.

Un groupe avait décidé de traiter les stéréotypes entre les genres dans le sport et les jeux de récréation.

Quand nous sommes arrivés à la période de Noël, nous avons vu que dans les catalogues et les magazines les filles avaient du rose, du rouge, du violet et qu'elles jouaient souvent avec des machines à fabriquer des bijoux, des poupées, des fours

...

Alors que les garçons avaient des tracteurs, des jeux de construction, de bricolage etc... et qu'ils étaient la plupart du temps associés à du bleu ou du vert.

Nous avons remarqué qu'on retrouvait cela dans les magasins avec des espaces « filles » en rose et des espaces « garçons » avec du bleu.

Cela nous dérange parce qu'on ne nous laisse pas libres de choisir les activités qui nous plaisent. Nous souhaitons que les filles puissent jouer avec des tracteurs ou aux playmobils pompiers si elles le souhaitent et que les garçons puissent fabriquer des bijoux s'ils le désirent.

Grâce à des recherches que la maîtresse nous a expliquées nous constatons que le choix des jouets auxquels nous avons accès peut avoir d'importantes conséquences sur notre avenir.

Pour toutes ces raisons il serait préférable que les jouets des grandes surfaces soient répartis par catégories et/ou par âges plutôt que par genres.

Mesdames, Messieurs, en retenant notre proposition de loi vous pourrez permettre aux générations futures de choisir librement leurs jouets et peut-être leur avenir.

Article 1^{er} :

Chaque grande surface proposant des jouets à la vente organise ses rayons selon la tranche d'âge auxquels ces derniers sont destinés, et/ou selon des catégories thématiques, à l'exclusion de celles se rapportant aux genres.

Article 2 :

Le Haut Conseil pour l'égalité des femmes et des hommes est en charge de l'accompagnement et du conseil des grandes surfaces dans leur restructuration.

Article 3 :

Chaque grande surface dispose d'une année pour réaliser les aménagements et travaux nécessaires.

Article 4 :

Une sanction graduelle est appliquée pour les contrevenants: un avertissement, une sanction (amende) puis des poursuites judiciaires si besoin.